

court terme accomplissent leur instruction au *Venture*, à Esquimalt (C.-B.). Tous les élèves-officiers reçoivent une formation pratique à bord des navires de la flotte à différentes époques de l'année.

L'instruction des recrues, hommes et femmes, se fait au *Cornwallis*; les cours durent habituellement 15 semaines.

Le programme de la Division universitaire d'instruction navale vise à former des officiers subalternes compétents pour les forces de la Réserve et les forces régulières de la Marine. Les élèves-officiers doivent suivre trois périodes d'instruction d'hiver, deux d'été, ainsi que certains cours déterminés. En mars 1963, 596 élèves-officiers de la Division universitaire d'instruction navale fréquentaient 26 universités et collèges du Canada.

La Réserve de la Marine royale du Canada.—Ce sont les 21 divisions navales au Canada qui s'occupent principalement du recrutement et de l'instruction des officiers et hommes de la Réserve de la Marine royale du Canada sous la direction générale du commandant des divisions navales, dont le quartier général se trouve à Hamilton (Ont.). Des divisions navales sont établies dans les centres suivants:

St-Jean, (T.-N.), *Cabot*
 Charlottetown (Î.-P.-É.), *Queen Charlotte*
 Halifax (N.-É.), *Scotian*
 Saint-Jean (N.-B.), *Brunswick*
 Québec (P.Q.), *Montcalm*
 Montréal (P.Q.), *Donnacona*
 Toronto (Ont.), *York*
 Ottawa (Ont.), *Carleton*
 Kingston (Ont.), *Cataraqui*
 Hamilton (Ont.), *Star*

Windsor (Ont.), *Hunter*
 London (Ont.), *Prevost*
 Port Arthur (Ont.), *Griffon*
 Winnipeg (Man.), *Chippawa*
 Regina (Sask.), *Queen*
 Saskatoon (Sask.), *Unicorn*
 Calgary (Alb.), *Tecumseh*
 Edmonton (Alb.), *Nonsuch*
 Vancouver (C.-B.), *Discovery*
 Victoria (C.-B.), *Malahat*
 Prince-Rupert (C.-B.), *Chatham*

Les divisions navales sont commandées par des officiers de réserve et chargées de l'instruction élémentaire et de l'instruction spécialisée des officiers et hommes de la Réserve de la Marine royale du Canada. L'instruction en mer des recrues de la Réserve se donne pendant l'été au Centre d'instruction des Grands lacs, à Hamilton.

Le Corps royal canadien des cadets de marine.—Ce corps, qui est placé sous le patronage de la Ligue navale du Canada et administré par la Marine royale du Canada, comprend 164 unités autorisées. Ces unités sont groupées en sept zones de corps de cadets, et elles sont dirigées par 16 officiers de marine qui relèvent du commandant des divisions navales. L'instruction est donnée par les officiers du Corps royal canadien des cadets de marine. Au cours de l'été, deux établissements d'instruction du Corps des cadets,—l'*Acadia* sur la côte est et le *Quadra* sur la côte ouest,—ont reçu officiers et cadets pendant des périodes d'instruction de deux semaines. En outre, certains cadets de marine choisis ont suivi des cours de sept semaines à des établissements de la Marine. Durant l'année, l'instruction en mer a été donnée aux cadets à bord de navires de diverses classes de la Marine royale du Canada. En mars 1963, l'effectif du Corps s'établissait à 1,114 officiers de cadets et à 10,588 cadets de marine.

Sous-section 2.—L'Armée canadienne

Organisation.—Le Quartier général de l'Armée, à Ottawa, comprend quatre divisions distinctes. La Division de l'état-major général s'occupe de toutes les questions ayant trait à l'efficacité au combat de l'Armée; la Division de l'adjudant général s'intéresse à tous les problèmes touchant le soldat en tant qu'individu, la Division du quartier-maître général voit aux approvisionnements et la Division du contrôleur général est chargée de la gestion financière. L'officier supérieur du Quartier général de l'Armée est le chef de l'état-major